

ANNEXE X

ELECTION DES SENATEURS

(scrutin du 23 septembre 2001)

ETAT DE FRAIS ET INDEMNITES

Payables à M. (1)
membre du collège électoral chargé d'élire les sénateurs
du département de
délégué de la commune de

I - Indemnité forfaitaire

(article R. 171 du code électoral)

**II - Distance entre la commune de
et le chef lieu du département :km**

Indemnité maximale pour frais de transport (2) :

.....

Indemnité demandée (2)

.....

TOTAL DES SOMMES A PAYER

Je certifie exact les renseignements indiqués ci-dessus et demande le virement de cette somme à mon compte (2) postal – bancaire(3)

ci-après désigné :

A, le2001

Signature :

(1) Indiquer les nom et prénoms de l'électeur. Les délégués de droit, ainsi que les électeurs résidant au chef-lieu du département ne perçoivent aucune indemnité.

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Joindre un relevé d'identité postal ou bancaire.

ANNEXE X (suite)

ETAT EXECUTOIRE

Je soussigné, président du bureau du collège électoral chargé d'élire les sénateurs, certifie que l'électeur désigné ci-dessous a pris part au scrutin le 23 septembre 2001 et qu'il a droit au paiement de la somme de (1)

CACHET

A, le1998

(signature)

(1) En toutes lettres